

# Mesures générales à chaque ouvrage hydraulique

NOMBRE DE SITES	LINEAIRE (en m)	COÛT TOTAL
/	/	/

<b>CONTEXTE DE L'ACTION</b>	<b>ENJEUX</b>	<p>Toutes les interventions (négociations, études, travaux,...) sur les ouvrages doivent être précédées de leur connaissance (système hydraulique lié, types d'ouvrages, dimensions, règlements existants, propriété, gestionnaires, usages,...).</p> <p>Ces données sont parfois connues mais partiellement et cela n'est pas toujours / souvent formalisé.</p> <p>Le syndicat dispose d'une base de données qui est complétée progressivement et doit continuer de l'être vu les objectifs de plus en plus ambitieux les concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dispositif Local d'Annonce des Crues et coordination des manœuvres ;</li> <li>• classement des cours d'eau en faveur de la continuité écologique ;</li> <li>• entretien et maintenance.</li> </ul> <p>La présente action vise également, dans le cadre de réalisation de travaux, de quelque nature que ce soit, à préciser sur quoi vont porter les missions des techniciens de rivière dans le projet.</p>
	<b>OBJECTIFS</b>	<p><a href="#">OB 1 – rétablir la continuité écologique</a></p> <p><a href="#">OB 2 – Rétablir la continuité piscicole</a></p> <p><a href="#">OB 3 – Rétablir la transparence sédimentaire</a></p> <p><a href="#">OB 6 – Restaurer la dynamique fluviale</a></p>
	<b>EVALUATION</b>	<p>Indirectement via l'évaluation des actions liées :</p> <p><a href="#">IA 11 – araser l'ouvrage</a></p> <p><a href="#">IA 12 – fractionner la chute d'eau en plusieurs retenues (micro-seuils)</a></p> <p><a href="#">IA 13 – réparer l'ouvrage pour pouvoir le manœuvrer régulièrement afin de rétablir la transparence sédimentaire</a></p> <p><a href="#">IA 15 – adapter la gestion de l'ouvrage pour permettre le franchissement des espèces cibles</a></p> <p><a href="#">IA 16 – identifier un autre cheminement existant et permettant le franchissement piscicole</a></p>
<b>PRESENTATION / NATURE DE L'ACTION</b>		<p>Cette action est vise à améliorer la connaissance sur l'ensemble des ouvrages du syndicat et à définir les missions du syndicat dans les choix de gestion et d'aménagement.</p>
<b>RECOMMANDATIONS TECHNIQUES (déroutement)</b>	<b>CONTEXTE JURIDIQUE</b>	<p>Cette action vise entre autre à identifier tout le contexte juridique de l'ouvrage.</p>
	<b>CONSISTANCE DE L'OPERATION</b>	<p>Créer un dossier pour chaque ouvrage contenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• fiche selon la méthode ONEMA sur la continuité écologique : <i>Expertise des obstacles à la libre circulation de l'anguille – note méthodologique – P.Steinbach le 16/11/06</i> et sur les cours principaux n° ROE de l'ouvrage ;</li> <li>• identification du/des propriétaires, gestionnaires ;</li> <li>• étude des usages liés à l'ouvrage et de situation dans l'emprise du périmètre de protection d'un monument historique ;</li> <li>• recherche des documents de référence pour l'ouvrage : droit d'eau, règlement d'eau,... (source : Archives Départementales) ;</li> <li>• mise à jour de notre base de données « ouvrages » : localisation, dimensions, note de franchissabilité, état... ;</li> <li>• intégration dans le Dispositif Local d'Annonce des Crues : renseignement des coordonnées des 2 personnes responsables des manœuvres ;</li> <li>• archivage des fiches de manœuvres (recensent annuellement de septembre à septembre l'ensemble des manœuvres et des interventions de maintenance réalisées sur l'ouvrage).</li> </ul>

		<p>Chaque dossier ouvrage regroupe les données d'un même ouvrage isolé (type clapet) ou l'ensemble des ouvrages d'un même système hydraulique (type moulin).</p> <p>Afin d'améliorer la prise en compte de l'ensemble des enjeux locaux les techniciens de rivière se chargeront de la mission de définition de l'avant-projet sommaire, des missions de négociation avec les élus et usagers, de définir le contexte réglementaire de l'opération en lien avec l'administration, définir le contexte financier de l'opération en lien avec les partenaires financiers du PPG. Une maîtrise d'œuvre externe pourra être nécessaire en parallèle pour l'assistance dans ces missions (topographie du site, définition des enveloppes budgétaire), mais la répartition des missions entre chaque intervenant sera défini dès la nomination du MOE.</p>
	<b>MOYENS NECESSAIRES</b>	<p>Temps de technicien Déplacements nécessaires sur site et aux archives départementales pour retrouver les règlements historiques existants. Maîtrise d'œuvre externe</p>
	<b>INCIDENCES POSSIBLES</b>	/
<b>PERIODE D'INTERVENTION</b>		Pas de période précise
<b>SUIVI</b>	<b>INDICATEUR D'EFFET</b>	/
	<b>MESURES COMPENSATOIRES ET PREVENTIVES</b>	/
<b>COÛT</b>		Temps passé par le technicien.
<b>MAÎTRE D'OUVRAGES &amp; PARTENAIRES (financements)</b>		<p>SYMBA Agence de l'Eau Adour-Garonne Région Nouvelle Aquitaine</p>

#### **BIBLIOGRAPHIE**

Fiche et note ONEMA sur la continuité écologique : *Expertise des obstacles à la libre circulation de l'anguille – note méthodologique – P.Steinbach le 16/11/06 ;*

Fiche ouvrage pour les cours d'eau classés en liste 2 – décembre 2013 – Syndicat Mixte des Bassins Evre, Thou, St Denis (SmiB)

Cartes des cours d'eau en liste 1 et en liste 2 de l'article L. 214-17 du Code de l'Environnement

Fiche communale Dispositif Locale d'Annonce des Crues – exemple de la fiche communale de Migron

Libre circulation des poissons migrateurs et seuils en rivière – Guide technique n°4 – Bassin Rhône Méditerranée Corse – Février 2011 – p. 25 à 27 : les phases de réalisation du projet de passe à poissons